

**ACQUISITION D'ARMOIRES FRIGORIFIQUES ET
CAPTEURS ENREGISTREURS DE TEMPERATURES**

Identification de l'organisme qui passe le marché : Ville de MAROMME, Mairie Place Jean Jaurès
BP 1095 - 76153 MAROMME cedex.

Personne responsable du marché : Monsieur le MAIRE.

**Objet : ACQUISITION D'ARMOIRES FRIGORIFIQUES ET CAPTEURS ENREGISTREURS
DE TEMPERATURES**

MARCHE DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES

Mode de passation : PROCEDURE ADAPTEE suivant article 28 du Code des Marchés Publics

Mode de dévolution : Prestation en 1 lot unique

Lieu de retrait des dossiers : Mairie de MAROMME, Secrétariat Général - Place Jean Jaurès –
BP 1095 - 76153 MAROMME cedex. Tel. 02 32 82 22 00

Les pièces du marché peuvent être obtenues par mail, sur demande des entreprises ou être téléchargées
sur le site de la Ville de Maromme www.ville-maromme.fr
ou sur le site de l'ADM 76 [https://www .publicaturv5.fr](https://www.publicaturv5.fr)

JUGEMENT DES OFFRES :

Le marché sera attribué au candidat ayant présenté l'**offre économiquement la plus
avantageuse** appréciée en fonction des critères pondérés suivants, dans l'ordre décroissant.

1 - Valeur technique de l'offre : 50 % suivant décompte suivant :

- Respect des caractéristiques techniques du présent CCP (20%)
- Respect environnementale, consommation énergétique (20%)
- Délai de livraison (10%)

2 - Prix 40%

3 – Garantie : 10% Délais d'intervention lors de panne pendant la période de garantie

Des précisions pourront être demandées au candidat :

- soit lorsque l'offre n'est pas suffisamment claire et doit être précisée ou sa teneur complétée,
- soit lorsque l'offre paraît anormalement basse,
- soit en cas de discordance entre le montant de l'offre d'une part et les éléments ayant contribué à la détermination de ce montant d'autre part.

PRESENTATION DES OFFRES

NB : Le candidat peut se référer aux imprimés DC1, DC2, DC6, NOTI 2, téléchargeables gratuitement.

Les pièces constitutives du marché (par ordre de priorité décroissante) sont les suivantes:

- Les déclarations et attestations sur l'honneur visées à l'Article 45 du Code des Marchés Publics DC1, DC2, DC6, NOTI 2
- Les déclarations, certificats et attestations suivantes prévus à l'article 45 du Code des Marchés Publics :
 - si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet ;
 - la déclaration que le candidat ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir ;
 - les certificats et déclarations sur l'honneur mentionnés à l'article 46 ;
 - les documents ou attestations figurant à l'article R. 324-4 du code du travail ;
 - références.
- Attestations URSSAF
- Extrait K bis.
- Attestation d'assurance en cours de validité.
- R.I.B ou R.I.P
- Un projet de marché comprenant :
 - l' Acte d'Engagement (A.E.) : à compléter par les représentants de l'entreprise dûment habilités, paraphé et signé ;
 - le cahier des clauses particulières (C.C.P.) à accepter sans modification, paraphé et signé;
 - l'attestation de visite complétée et signée ;
 - descriptif technique détaillé des armoires et capteurs rédigé en français, ainsi que toutes fiches et notices d'utilisation relatives au matériel proposé.

Date limite de remise des offres

❖ **22 mars 2013 à 16 h en Mairie sur documents papier**

Modalités de remise des offres :

Les offres doivent être présentées sous enveloppe cachetée portant l'indication suivante :

NE PAS OUVRIR, Offre «ACQUISITION D'ARMOIRES FRIGORIFIQUES ET CAPTEURS ENREGISTREURS DE TEMPERATURES»

Et portant l'adresse suivante : Mairie de Maromme - Place Jean Jaurès - BP 1095 - 76153 MAROMME.

Cette enveloppe cachetée doit contenir l'ensemble des pièces justificatives à produire et le Dossier de Consultation des Entreprises.

❖ **22 mars 2013 à 16 h sur le site de l'ADM 76 en format dématérialisé** : <https://www.publicatur.fr> en format dématérialisé (la production d'une copie de sauvegarde est vivement conseillée).

Validité des offres : 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Renseignements :

D'ordre administratif, M. le Directeur Général des Services

Tél. 02 32 82 22 00 Fax. 02 32 82 22 28

Mail. serv-techniques@ville-maromme.fr

D'ordre technique, M. P.GRESEL, Directeur du Pôle Moyens Généraux

Tél. 02 32 82 36 40 Fax. 02 32 82 36 41

Mail. patrick.gresel@ville-maromme.fr

Date d'envoi du présent avis : le 1^{er} mars 2013